



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de soins palliatifs

Question écrite n° 44644

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la pratique des soins palliatifs dans le service public hospitalier. Il semblerait en effet qu'une fois placées en long séjour, les personnes gravement malades ne puissent pas toujours bénéficier de soins de ce type, faute de place et de personnel suffisant dans les services concernés. Ainsi certains malades sont-ils placés sous la surveillance d'internes et d'infirmières qui ne disposent pas du temps nécessaire pour délivrer les soins visant à soulager la douleur et pour soutenir l'entourage. Par conséquent, elle lui demande si, dans le cadre de la phase de consolidation et de modernisation du service public hospitalier, un effort particulier pourrait être consenti à l'égard de ces personnes qui nécessitent des soins en continu.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44644

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2287